Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260608-20260602-DE

Délibération n° 2026-06-02

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 20**

Date de la Convocation : 19 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, Maire ; BACUS Marc, LEGENDRE Karine, ALLAIN Mickaël, ZEGGANE Émilie, ROLLAND Daniel, VINET Stéphanie, PENNEC Maurice, GANNAT Dominique, RICHARD Hervé, PEZRON Erwoan, CARRON Annie, HAMANT Catherine, CRAVEC Sylvie, SALAUN Christine, COGNEAU Emmanuel, NICOL Erwan, PAQUAY Sophie, SALIOU Audrey, ESNAULT Régis.

Pouvoirs : CRAIGNOU Sabine donne pouvoir à CRAVEC Sylvie
RENAUD Éric donne pouvoir à ZEGGANE Émilie
FAUCHOUX Fabrice donne pouvoir à EGAULT Gervais

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Programme de voirie – choix des entreprises

Le Maire rappelle le programme de voirie 2026 :

Ordre	Nom de la rue	longueur	largeur	Total (m2)
1	Rue du professeur Lesné	483	4.35	2 186.05
2	Services techniques			1 000
3	Convenant Ar Pont	180	3	540
4	Pont Couennec (commerces)			80
5	Boulodrome (raccord)			41
6	Option 1 : Ar vouster depuis Guilors	371	4.7	1 743.7
7	Option 2 : Rue de Roch Gwen	251	3.65	994.15

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260608-20260602-DE

L'enveloppe budgétaire a été fixée à 97 700 € TTC lors du vote du budget primitif 2026.

3 offres ont été reçues : Eurovia, Colas et SPTP.

Après ouverture des plis et analyse des offres, la commission des marchés publics s'est réunie le 28 mai. Considérant les montants, elle propose de valider l'option 1 et de retenir l'offre la mieux-disante présentée par l'entreprise COLAS pour un montant TTC de 97 861.56 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de valider l'option 1 et de retenir l'offre la mieux-disante présentée par l'entreprise COLAS pour un montant HT de 81 551.30 €, soit 97 861.56 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le - 8 JUIN 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais EGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)